

Image not found or type unknown



## Pouvez vous me renseigner svp

Par **dami**, le **16/04/2008** à **18:53**

bonjour, j'aimerais savoir si les assurances automobiles lors d'un accident matériel non responsable se doivent d'indemniser obligatoirement la perte d'usage de l'automobile déclarée non réparable, pour chaque jour une indemnisation allant de 15 à 20 euros journalière et cela jusqu'à l'indemnisation du véhicule et est ce que les cartes grises doivent être remboursés (mon contrat ne le mentionne pas)